

Conférence générale

GC(58)/RES/13

Septembre 2014

Distribution limitée

Français

Original : anglais

Cinquante-huitième session ordinaire

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(58)/22)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 25 septembre 2014, à la septième séance plénière

A.

Applications nucléaires non énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'environnement, l'alimentation, la nutrition et l'agriculture, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture par le biais du programme mixte FAO/AIEA, et prenant note de la décision de la FAO de continuer à

collaborer avec l'AIEA dans le cadre du programme mixte, notamment en étudiant les moyens d'améliorer cette collaboration,

e) Se félicitant qu'il ait été fait honneur, pendant la 58^e session de la Conférence générale, aux efforts entrepris par des particuliers, des groupes et des instituts dans les États Membres dans le domaine de la sélection des plantes par mutation en vue de renforcer la sécurité alimentaire,

f) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

g) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé, de diverses mouches des fruits et autres insectes pouvant avoir un impact économiquement important,

h) Notant le sérieux problème perpétuel des criquets en Afrique, notamment dans les zones particulièrement sujettes à la dégradation de l'environnement et à la désertification, et le fait qu'il a provoqué de graves famines dans certains pays,

i) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

j) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations internationales intéressés, comme le groupe du projet ITER (Réacteur expérimental thermonucléaire international), par les projets liés à la fusion, et sachant que la 25^e Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion (FEC2014) se tiendra en octobre 2014 en Fédération de Russie,

k) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2014 » (GC(58)/INF/2),

l) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment le problème des eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence pour que cette technologie des rayonnements appliquée au traitement des eaux usées et à la dépollution puisse être étudiée dans les États Membres grâce à des activités de recherche coordonnée,

m) Prenant note du fort potentiel des faisceaux d'électrons en tant que source de rayonnements pour le traitement des matériaux et des polluants, tout en reconnaissant les résultats encourageants obtenus dans le cadre des PRC correspondants,

n) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'amélioration des cultures, la conservation des aliments, la gestion des processus industriels, l'élaboration de nouveaux matériaux, les sciences analytiques, l'aseptisation et la stérilisation, ainsi que la mesure des effets du changement climatique sur l'environnement,

- o) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET/CT) et des radiopharmaceutiques élaborés en milieu hospitalier,
- p) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux, prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE, lorsqu'elle est techniquement et économiquement faisable, notamment par la recherche sur un autre mode de production de technétium 99 et de molybdène 99, basé sur les accélérateurs, et consciente du fait que les rejets de radio-isotopes de xénon de la production à grande échelle par fission de technétium 99 et de molybdène 99 peuvent perturber les activités mondiales de surveillance des rejets radioactifs,
- q) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise au point de nouvelles installations de production de molybdène 99 et de l'expansion d'installations existantes, et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE pour les besoins nationaux, l'exportation et/ou la constitution d'une capacité de réserve partielle,
- r) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, qui sont des outils précieux notamment pour la formation théorique et pratique, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux mais aussi un outil de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,
- s) Consciente de la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, du fait que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés, mais en moins grand nombre, par des réacteurs polyvalents, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service, et notant avec satisfaction l'appui coordonné et systématique du Secrétariat aux pays se lançant dans leur premier projet de réacteur de recherche,
- t) Notant avec préoccupation que les 38 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par l'incapacité de l'unique fournisseur de combustible TRIGA de garantir un approvisionnement à long terme en raison d'une faible rentabilité,
- u) Notant avec satisfaction les efforts accomplis pour élaborer des instruments de surveillance de la radioactivité en surface et fournir aux États Membres qui en font la demande des services de cartographie de leurs sols,
- v) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies – y compris du cancer –, et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,
- w) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changement climatique, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau,

- x) Notant avec satisfaction les programmes de bourses et de formation parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer en vue de renforcer cette dernière et d'améliorer la nutrition infantile dans le monde en développement,
 - y) Notant avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat, avec les États Membres, dans le cadre du programme et budget pour 2014-2015, pour allouer des ressources suffisantes à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf avec des installations et des équipements pleinement adaptés, et pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts en termes de création de capacités et de renforcement de la technologie soit mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,
1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;
 2. Prie le Secrétariat d'exploiter pleinement les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour apporter des avantages socio-économiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ;
 3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des projets de recherche coordonnée (PRC) au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des activités de recherche coordonnée ;
 4. Reconnaît l'importance des activités du Secrétariat qui répondent à l'objectif de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, et approuve ces activités ;
 5. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face au changement climatique ;
 6. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à verser des contributions additionnelles ;
 7. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires identifiés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications liées à l'agriculture comme l'amélioration et la gestion des cultures face au changement

climatique, la santé humaine, avec notamment la mise au point de médicaments et des efforts concrets supplémentaires à travers le PACT et l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, la mise au point de matériaux nouveaux, et le traitement des eaux usées, des gaz de combustion et d'autres polluants provenant d'activités industrielles à l'aide de la technologie des rayonnements ;

8. Prie instamment le Secrétariat d'étudier l'utilisation d'accélérateurs mobiles d'électrons pour des applications de la technologie des rayonnements et de faciliter des démonstrations sur le terrain dans les États Membres intéressés ;

9. Reconnaît la capacité unique de l'Agence à contribuer aux efforts mondiaux de protection de l'environnement marin, et apprécie les efforts accomplis par le Secrétariat en organisant le Forum scientifique 2013 « Planète bleue : les applications nucléaires pour un environnement marin durable » pour souligner cet aspect important du travail de l'Agence ;

10. Reconnaît les progrès accomplis dans l'établissement du Centre international de coordination sur l'acidification des océans aux Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco, qui coordonne et exécute des activités visant à comprendre de façon plus détaillée les effets mondiaux de l'acidification des océans, et se félicite de l'appui financier et en nature important fourni à ce centre par un certain nombre d'États Membres dans le cadre de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques ;

11. Prie le Secrétariat, en collaboration avec les États Membres intéressés, de poursuivre l'élaboration d'instruments appropriés et de mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande des services permettant la cartographie rapide et économique de la radioactivité sur la surface de la Terre ;

12. Prie instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales, notamment le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, et à exécuter des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99 / technétium 99m, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser les approvisionnements en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier ;

13. Prie le Secrétariat de fournir, sur demande, un appui technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer et à appuyer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE dans les États Membres intéressés, y compris la production basée sur l'UFE et la production directe de technétium 99m à l'aide de cyclotrons ;

14. Prie le Secrétariat de travailler activement avec les États Membres intéressés et les organisations internationales pour examiner la question de la production et du rejet de radio-isotopes de xénon à la source ;

15. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître les opérations de ces réacteurs et leur utilisation, et prie en outre le Secrétariat de faciliter l'exploitation sûre, efficace et durable de ces installations ;

16. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres qui envisagent de se doter de leur premier réacteur de recherche à mettre en place une infrastructure de manière systématique, complète et judicieusement graduée pour permettre aux organismes dans ces États Membres de prendre des décisions éclairées garantissant la viabilité stratégique et la pérennité de ces projets ;

17. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'École biennale des radio-isotopes de l'Université nucléaire mondiale (UNM) et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;
18. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés à mettre en place une infrastructure de sûreté et à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions, quand il n'en existe pas, pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques, et prie le Secrétariat d'avoir recours à cet égard à des instructeurs qualifiés des pays en développement ;
19. Prie instamment le Secrétariat de continuer à dialoguer avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en combustible des réacteurs de recherche, y compris pour les réacteurs TRIGA, soit ininterrompu et suffisant ;
20. Prie le Secrétariat de renforcer les activités de l'Agence dans le domaine de la science et de la technologie de fusion ;
21. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres en développement ;
22. Prie le Secrétariat de prendre note des conclusions et des recommandations de la réunion technique sur l'avenir de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique, intitulée *The Future of Nuclear Medicine and Diagnostic Imaging*, qui s'est tenue à Vienne (Autriche) du 5 au 9 mai 2014, et de les classer par ordre de priorité pour des activités futures ;
23. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et la diffusion de principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;
24. Reconnaît l'attachement de la FAO aux arrangements concernant la Division mixte FAO/AIEA et son nouveau cadre stratégique pour 2010-2019, qui offre une base solide pour renforcer et élargir la collaboration notamment avec l'AIEA ;
25. Prie le Secrétariat de prendre note des conclusions du *colloque international de l'AIEA sur la compréhension de la malnutrition modérée chez les enfants en vue d'interventions efficaces*, qui s'est tenu à Vienne (Autriche) du 26 au 29 mai 2014, de veiller à prendre en compte l'ensemble des agences travaillant dans le domaine de la malnutrition et d'éviter la multiplicité d'actions parallèles pour traiter la malnutrition ;
26. Prie le Secrétariat de lancer, en collaboration avec la FAO et les États Membres, des travaux de RD sur l'utilisation possible des techniques nucléaires en tant qu'élément d'une approche intégrée de lutte contre les criquets, et de fournir une assistance appropriée à cette fin ;
27. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation comme les accélérateurs d'électrons et les accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé, l'amélioration des cultures, la préservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;
28. Demande en outre que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et

29. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle ou de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue et d'autres maladies

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions GC(44)/RES/24 « Mesures visant à satisfaire les besoins humains immédiats » ainsi que GC(48)/RES/13.C et GC(52)/RES/12 « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle et de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme »,
- b) Prenant note des décisions de la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 juillet 2010, qui a noté l'évaluation quinquennale de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique, a réaffirmé les engagements pris lors du sommet extraordinaire sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Décennie de l'Initiative « Faire reculer le paludisme », et a décidé de proroger l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (Appel d'Abuja) à 2015 pour l'aligner sur l'échéance des OMD,
- c) Appréciant le rôle important des applications nucléaires dans la satisfaction des besoins humains,
- d) Consciente que le travail accompli par l'Agence dans le domaine des sciences et applications nucléaires à des fins autres que la production d'électricité contribue au développement durable, notamment par le biais de programmes visant à améliorer la qualité de vie de diverses façons, y compris en améliorant la santé humaine,
- e) Reconnaissant le succès de l'application intégrée de la technique de l'insecte stérile (TIS) à l'échelle d'une zone dans l'éradication ou la réduction des populations de mouches tsé-tsé, de pyrales, de mouches des fruits et d'autres insectes économiquement importants,
- f) Notant avec préoccupation que le paludisme, transmis par les moustiques, cause environ 630 000 décès par an et touche environ 207 millions de personnes, principalement en Afrique, où il ralentit la croissance économique de 1,3 % par an, constituant ainsi un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté en Afrique,
- g) Notant que le parasite du paludisme continue de développer une résistance aux médicaments, que les moustiques deviennent de plus en plus résistants aux insecticides, et que l'on prévoit de recourir à la TIS dans certaines conditions en complément à d'autres techniques, en accord avec la stratégie de l'OMS « Faire reculer le paludisme », y compris la gestion intégrée du vecteur, stratégie qui préconise de ne pas se fier à une seule technique en la matière,
- h) Notant avec une grave préoccupation que la dengue transmise par les moustiques est devenue au cours des dernières années un problème majeur de santé publique au plan international du fait de la propagation de plus en plus grande d'espèces invasives de moustiques, alors que 2,5 milliards de personnes vivent dans des zones de transmission des virus de la dengue, que les moustiquaires traitées aux insecticides ne sont pas efficaces dans la lutte contre

la dengue car les moustiques vecteurs sont actifs pendant la journée et que d'autres techniques de lutte sont requises d'urgence,

- i) Notant avec préoccupation que le nombre de cas de chikungunya augmente dans la région Amérique latine et qu'il n'existe actuellement aucun traitement de cette maladie transmise par des moustiques,
 - j) Notant que le plan thématique pour la mise au point et l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) et de méthodes génétiques et biologiques connexes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, organisé par l'Agence à Vienne du 16 au 20 juin 2014, a recommandé que l'Agence investisse dans la lutte contre les espèces de moustiques vecteurs au moyen d'un financement continu du développement de la TIS et d'autres méthodes génétiques et écologiques connexes,
 - k) Notant que la réduction des populations de moustiques vecteurs de maladies à l'aide de la TIS est appropriée principalement dans les zones urbaines, où l'épandage aérien d'insecticides est interdit ou n'est pas indiqué, et qu'il faut appliquer une méthode de lutte à l'échelle d'une zone, complément nouveau et potentiellement puissant des programmes existants exécutés au niveau local,
 - l) Se félicitant que la R-D sur les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, qui a commencé avec l'inauguration par l'Agence, le 26 juin 2003, de son laboratoire d'élevage de moustiques à Seibersdorf, se soit poursuivie en 2012-2013,
 - m) Prenant note de la mise en priorité de la rénovation du Laboratoire de Seibersdorf pour la lutte contre les insectes ravageurs dans le cadre de la stratégie ReNuAL – *Stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf* (GOV/INF/2014/11),
 - n) Notant avec satisfaction l'intérêt manifesté par certains donateurs et le soutien qu'ils apportent à la R-D sur l'utilisation de la TIS contre les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue et d'autres maladies, et
 - o) Notant avec satisfaction l'appui de l'Agence à la mise au point de la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue et d'autres maladies, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(56)/7, annexe 1),
1. Prie l'Agence de poursuivre et de renforcer, par les activités susmentionnées, la recherche nécessaire pour utiliser la TIS dans la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme, de la dengue et d'autres maladies, tant en laboratoire que sur le terrain ;
 2. Prie l'Agence d'associer de plus en plus au programme de recherche les établissements scientifiques et de recherche des États Membres en développement afin d'assurer leur participation en vue de l'appropriation de ce programme par les pays touchés ;
 3. Prie l'Agence de renforcer les activités de mise au point et de transfert de systèmes plus efficaces de sexage qui permettent d'éliminer complètement les moustiques femelles dans les installations de production et de mettre au point des méthodes rentables de lâcher et de surveillance des mâles stériles sur le terrain ;
 4. Prie en outre l'Agence d'allouer des ressources adéquates et de mobiliser des fonds extrabudgétaires aux fins de l'expansion du programme de recherche sur les moustiques, des bureaux et laboratoires et des effectifs ;

5. Prie l'Agence de renforcer la création de capacités et le travail en réseau en Amérique latine, en Asie et en Afrique au moyen de projets de CT régionaux et de soutenir des projets de terrain de lutte contre les moustiques *Aedes* et *Anopheles* au moyen de projets de CT nationaux en vue de déterminer le potentiel de la TIS en tant que technique efficace de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies ;
6. Invite l'Agence à suivre la recommandation faite par les experts chargés du plan thématique pour la mise au point et l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) et de méthodes génétiques et biologiques connexes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, que l'Agence a réunis à Vienne en juin 2014, et à investir dans la lutte contre les espèces de moustiques vecteurs en assurant un financement continu du développement de la TIS et d'autres méthodes génétiques et écologiques connexes,
7. Demande aux États Membres d'appuyer la rénovation du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs à Seibersdorf et de faire des contributions financières pour soutenir son programme de recherche ;
8. Prie le Secrétariat de continuer de solliciter des ressources extrabudgétaires, y compris au moyen de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, pour pouvoir renforcer les activités visant à valider sur le terrain l'emploi de la TIS contre les moustiques vecteurs de maladies au moyen d'un projet opérationnel sur le terrain ; et
9. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixantième session ordinaire (2016).

3.

Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA)

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que la PATTEC-UA a pour principal objectif d'éradiquer les mouches tsé-tsé et la trypanosomose en créant des zones exemptes de ces mouches et de cette maladie qui soient viables, au moyen de diverses techniques de réduction et d'éradication, tout en s'assurant que les terres récupérées sont durablement et économiquement exploitées, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire,
- c) Reconnaissant que les programmes de réduction et d'éradication des populations de mouches tsé-tsé et de la trypanosomose sont des exercices complexes et logistiquement exigeants qui nécessitent des approches souples, innovantes et adaptables pour la fourniture d'un appui technique,
- d) Reconnaissant que le nombre de mouches tsé-tsé et la trypanosomose qu'elles transmettent sont en hausse et constituent l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et d'insécurité alimentaire,
- e) Reconnaissant que la trypanosomose cause la perte de dizaines de milliers de vies humaines et de millions de têtes de bétail chaque année et menace plus de 60 millions de

personnes dans les communautés rurales de 37 pays africains, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,

f) Reconnaissant l'importance du développement de systèmes de production animale plus efficaces dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose afin de réduire la pauvreté et d'échapper à la faim et de constituer la base de la sécurité alimentaire et du développement socio-économique,

g) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec. 169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC-UA,

h) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,

i) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),

j) Se félicitant de la poursuite de la collaboration étroite du Secrétariat avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes spécialisés compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux et fournir, par le biais du programme de coopération technique et du programme du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,

k) Saluant l'adoption, le 12 décembre 2012, du plan stratégique de la PATTEC-UA pour la période 2012-2018 et attendant avec intérêt qu'il soit exécuté efficacement,

l) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, la FAO et l'OMS – des ONG et le secteur privé dans l'effort concerté visant à créer et étendre des zones exemptes de mouches tsé-tsé et de trypanosomose et à favoriser une agriculture et un développement rural durables (ADRD),

m) Saluant les progrès réalisés au titre du Projet d'éradication de la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift (STEP) en Éthiopie et ceux du projet d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyé par l'Agence au Sénégal,

n) Appréciant les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies en vue de la solution du problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique, par le biais de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, à l'appui de projets de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal et au Burkina Faso,

o) Appréciant la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour

l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone,

p) Saluant les initiatives prises par le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à l'appui de la PATTEC-UA,

q) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la TIS contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains par le biais de recherches appliquées et de l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence, et

r) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(58)/9, annexe 2),

1. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres, et de redoubler d'efforts pour créer des capacités et développer davantage les techniques d'intégration de la TIS et d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;

2. Engage les États Membres à renforcer leur appui technique, financier et matériel aux actions que mènent les États africains en vue de la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé, tout en soulignant l'importance d'une approche axée sur les besoins pour les recherches appliquées et l'élaboration et la validation de méthodes au profit des projets opérationnels exécutés sur le terrain ;

3. Prie le Secrétariat, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, de maintenir le financement par le biais du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique pour une assistance cohérente aux projets opérationnels de recours à la TIS et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et les étendre ultérieurement ;

4. Prie le Secrétariat de soutenir les États Membres dans le cadre de projets de coopération technique sur la collecte et la gestion de données de référence et l'élaboration de propositions complètes de projets, la priorité étant donnée au recensement et à l'éradication de populations isolées de mouches tsé-tsé ;

5. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à poursuivre sa collaboration étroite avec la PATTEC-UA dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009 ;

6. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres grâce à des orientations ainsi qu'à des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre de projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA solides et viables ;

7. Demande à l'Agence et à d'autres partenaires de renforcer la création de capacités dans les États Membres pour faciliter une prise de décisions en connaissance de cause quant au choix des stratégies de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose et l'intégration rentable d'opérations de TIS dans des campagnes de gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ) ;

8. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de poursuivre la création de capacités et d'examiner la possibilité de créer un partenariat public-privé pour la mise en place et l'exploitation de

centres d'élevage en masse de mouches tsé-tsé afin de fournir, de manière rentable, un grand nombre de mâles stériles à divers programmes sur le terrain ;

9. Encourage les pays ayant opté pour une stratégie de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose avec un élément de TIS à se concentrer dans un premier temps sur les activités sur le terrain, notamment les lâchers de mâles stériles provenant de centres de production en masse, à l'instar du projet d'éradication couronné de succès au Sénégal ;

10. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à maintenir leur appui à la PATTEC-UA ; et

11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015).

4.

Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(57)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Reconnaissant qu'un approvisionnement suffisant en eau potable salubre est d'une importance vitale pour l'ensemble de l'humanité, comme cela a été souligné dans le programme Action 21 du Sommet de Rio sur le développement et l'environnement, tenu en 1992, et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), et réaffirmé plus récemment, en 2013, à la vingt-quatrième session du Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement,
- c) Notant que les pénuries d'eau potable suscitent de plus en plus de préoccupations dans de nombreuses régions du monde en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'industrialisation accrues, et des effets du changement climatique,
- d) Soulignant la nécessité impérieuse d'une coopération régionale et internationale pour aider à résoudre le grave problème des pénuries d'eau potable, en particulier grâce au dessalement de l'eau de mer,
- e) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres ont exprimé leur intérêt pour participer à des activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire,
- f) Notant que le dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire a été démontré avec succès dans le cadre de divers projets menés dans certains États Membres, tant pour l'eau potable que pour l'eau industrielle, et est généralement rentable, et reconnaissant dans le même temps que les aspects économiques de la mise en œuvre dépendront de facteurs propres aux sites,
- g) Prenant note avec satisfaction des diverses activités menées par le Secrétariat en coopération avec les États Membres et les organisations internationales intéressés, qui sont présentées dans le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(58)/18,

- h) Prenant note de l'élargissement récent des compétences du Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire (TWG-ND) pour englober la gestion intégrée des ressources en eau et, plus particulièrement, l'utilisation efficace de l'eau dans les installations nucléaires,
 - i) Notant avec satisfaction les activités du Secrétariat liées à l'élaboration d'un rapport fournissant des orientations générales sur les options de cogénération et évaluant les aspects économiques associés à ces options (à paraître en 2015), et de rapports techniques intitulés « Opportunities for Cogeneration Using Nuclear Energy » et « Industrial Applications of Nuclear Energy » (soumis pour publication en 2014),
 - j) Notant également qu'une réunion technique à l'intention des utilisateurs du logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP) de l'AIEA s'est tenue en mai 2014 et que, sur la base du retour d'information des participants, une nouvelle version (DEEP 5.1) doit être disponible en décembre 2014,
 - k) Notant qu'un atelier de formation sur la gestion de l'eau dans les centrales nucléaires utilisant le Programme de gestion de l'eau (WAMP) du Secrétariat a été organisé en mai 2014 à Vienne pour permettre l'échange d'informations et de bonnes pratiques en ce qui concerne les stratégies permettant de réduire l'utilisation d'eau dans les centrales nucléaires,
 - l) Notant qu'un nouveau projet de recherche coordonnée (PRC) sur l'utilisation de systèmes avancés de dessalement à basse température en renfort de centrales nucléaires et d'applications non électriques a été lancé en 2014,
 - m) Rappelant avec satisfaction que l'Agence a créé un programme pour aider les pays en développement à étudier les questions relatives à l'économie, à la sûreté, à la fiabilité et aux mesures techniques anti-prolifération pour ce qui est de l'utilisation des réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) pour la production d'eau potable,
 - n) Notant les résultats des réunions techniques et des ateliers de formation régionaux et nationaux organisés par le Secrétariat pour diffuser des informations et renforcer les compétences relatives aux applications non électriques de l'énergie nucléaire, dont le dessalement de l'eau de mer, et à l'amélioration de l'efficacité grâce aux options de cogénération, et
 - o) Prenant note des efforts déployés par le Directeur général pour solliciter des fonds supplémentaires en faveur du dessalement nucléaire,
1. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations et de renforcer les contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents des Nations Unies, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées au sujet d'activités relatives au dessalement de l'eau de mer au moyen de l'énergie nucléaire ;
 2. Encourage le TWG-ND à continuer de servir de cadre pour des activités de conseil et d'examen concernant le dessalement nucléaire ;
 3. Souligne la nécessité d'une coopération internationale pour la planification et l'exécution de programmes de démonstration en matière de dessalement nucléaire, par le biais de projets nationaux et régionaux ouverts à la participation de tout pays intéressé ;
 4. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :
 - a) d'encourager et de faciliter les réunions techniques entre les utilisateurs et les concepteurs de la technologie pour analyser et évaluer les options de cogénération aux fins de l'utilisation de

l'énergie d'origine nucléaire pour le dessalement de l'eau de mer, permettant ainsi de favoriser la compréhension commune des besoins et des exigences des deux côtés ; et

b) de continuer à organiser des réunions techniques et des ateliers de formation régionaux, d'utiliser d'autres mécanismes disponibles pour diffuser des informations sur le dessalement nucléaire et la gestion de l'eau à l'aide de RFMP, et d'entreprendre davantage d'activités visant à mieux établir comment les réacteurs existants peuvent offrir des options de cogénération ;

5. Invite le Directeur général à mobiliser des financements auprès de sources extrabudgétaires pour servir de catalyseur et contribuer à l'exécution de toutes les activités de l'Agence relatives au dessalement nucléaire et à la cogénération, ainsi qu'au développement de RFMP innovants ;

6. Prie le Directeur général de prendre note du rang de priorité élevé que les États Membres intéressés accordent au dessalement nucléaire de l'eau de mer lors du processus d'élaboration du programme et budget de l'Agence ; et

7. Prie en outre le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixantième session ordinaire (2016) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour, et tous les deux ans par la suite.

5.

Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

La Conférence générale,

a) Rappelant ses résolutions GC(56)/RES/12.A.4, GC(54)/RES/10.A.4 et GC(52)/RES/12.A.5 intitulées « Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture » et sa résolution GC(51)/RES/14 intitulée « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires »,

b) Reconnaissant le rôle central du développement agricole dans l'accélération de la réalisation de plusieurs des objectifs clés du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim,

c) Reconnaissant que les grandes tendances mondiales qui façonneront le développement agricole à moyen terme comprennent l'augmentation de la demande alimentaire, la persistance de l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'impact du changement climatique,

d) Notant que, d'après la publication de la FAO intitulée « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 », 842 millions de personnes dans le monde – soit 12 % de la population mondiale – ne pouvaient pas satisfaire leurs besoins énergétiques alimentaires en 2011-2013, et que la vaste majorité des personnes souffrant de faim – 827 millions – vivaient dans les régions en développement,

e) Notant les bienfaits que procure l'application pacifique des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et l'importance de rendre accessibles les technologies appropriées, en particulier aux États Membres en développement,

f) Appréciant les travaux de la Division mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA) chargée de la mise au point et de l'application de techniques nucléaires et connexes dans l'alimentation et l'agriculture et se félicitant que les deux organisations aient

réaffirmé leur engagement en faveur de leur partenariat de longue date en signant en 2013 des arrangements révisés relatifs aux activités de la Division mixte FAO/AIEA,

g) Notant que cette année marque le 50^e anniversaire de la coopération et du partenariat entre la FAO et l'Agence et affirmant la synergie et la contribution de ce partenariat unique, par le biais de la Division mixte FAO/AIEA, à la sécurité alimentaire dans le monde et au développement durable de l'agriculture,

h) Notant que le nouveau cadre stratégique de la FAO est axé sur cinq objectifs stratégiques, rationalisant ses priorités, ses résultats et l'allocation des ressources pour accélérer l'éradication de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, et l'utilisation durable des ressources naturelles,

i) Exprimant sa satisfaction des travaux menés par le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf et notant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue, qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et qui disposent de l'infrastructure appropriée,

j) Félicitant le Secrétariat de l'appui effectif fourni au Botswana, à l'Éthiopie et à la Côte d'Ivoire pour le diagnostic de la peste des petits ruminants et de la peste porcine africaine et la lutte contre ces maladies, et au Myanmar et à la Mongolie pour freiner la propagation de la fièvre aphteuse en 2013-2014, réduisant ainsi les perturbations du commerce,

k) Notant avec appréciation l'éradication de la mouche méditerranéenne des fruits sur 300 000 hectares de terres au Guatemala, ce qui a facilité l'exportation de fruits et de légumes frais aux États-Unis d'Amérique et sur d'autres marchés internationaux lucratifs, non touchés par la mouche méditerranéenne des fruits,

l) Saluant le soutien de l'Agence à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA), qui enregistre d'excellents résultats dans l'éradication de la mouche tsé-tsé dans la région de Niayes au Sénégal et qui contribue à la réduction des populations de mouches tsé-tsé et de la maladie qu'elles transmettent dans plusieurs États Membres affectés, dont 10 000 km² dans le sud de la vallée du Rift en Éthiopie, ce qui a permis d'accroître l'élevage productif et de créer des possibilités de développement agricole et rural durable, profitant à des milliers d'éleveurs,

m) Appréciant le résultat majeur obtenu par la Division mixte FAO/AIEA et le programme de coopération technique de l'Agence avec la mise au point de variétés mutantes de blé résistant à Ug99, cause de la rouille noire du blé,

n) Félicitant l'Agence et la FAO de décerner ensemble des prix d'excellence et de performance exemplaire à des phytogénéticiens et des établissements d'États Membres pour des résultats exceptionnels en sélection par mutation et leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale, et félicitant tous les lauréats de leurs résultats et de leur impact,

o) Félicitant l'Agence de son rôle clé dans l'ère post-peste bovine, y compris de sa contribution à la séquestration du virus de la peste bovine susceptible de s'échapper d'installations de diagnostic et de production et de stockage de vaccins, ainsi qu'au maintien de capacités et de compétences mondiales en diagnostic, et de son appui à la création de capacités nationales et régionales, à l'amélioration des études épidémiologiques et de la gestion des données et à la mise en place de réseaux pertinents pour combattre et éliminer d'autres maladies du bétail et zoonoses,

- p) Félicitant l'Agence pour son rôle exemplaire dans le renforcement des interventions en cas d'urgence nucléaire dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et pour son adaptation des techniques nucléaires et connexes à cet égard,
- q) Applaudissant au lancement, dans le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, de nouveaux travaux de R-D déterminés par la demande sur l'application de la technique de l'insecte stérile (TIS) aux moustiques vecteurs de maladies, l'utilisation des techniques isotopiques pour l'analyse scientifique et la traçabilité des aliments et le contrôle des contaminants afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, les recherches sur les vaccins irradiés pour animaux, et l'application des isotopes stables comme traceurs et pour l'amélioration des méthodes de diagnostic des maladies animales,
- r) Applaudissant à l'appui fourni par le Secrétariat à 65 pays africains, asiatiques, européens et latino-américains pour l'élaboration de stratégies de conservation des sols utilisant des techniques faisant appel aux radionucléides provenant des retombées pour assurer une production agricole durable et atténuer les effets du changement climatique,
- s) Saluant le lancement de nouveaux travaux de recherche déterminés par la demande sur la mise au point d'outils de communication et de visualisation destinés à améliorer la prise de décisions dans la gestion de l'eau agricole en Afrique, et
- t) Reconnaissant que la demande d'assistance technique par les États Membres dans le domaine des applications nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture reste élevée, comme il ressort du soutien scientifique et technique apporté par la Division mixte FAO/AIEA à plus de 280 projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique et à 33 projets de recherche coordonnée,
1. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier, de manière intégrée et holistique, ses efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire dans les États Membres et d'accroître sa contribution pour ce qui est d'augmenter la productivité et la durabilité agricoles par le développement et l'application intégrée de la science et de la technologie nucléaires ;
 2. Encourage le Secrétariat, et en particulier la Division mixte FAO/AIEA, à continuer de jouer son rôle unique de renforcement de la capacité des États Membres dans l'utilisation des techniques nucléaires et connexes pour améliorer la sécurité alimentaire et l'agriculture durable par la coopération internationale dans les activités de recherche, de formation et de sensibilisation ;
 3. Prie instamment le Secrétariat d'étudier les retombées du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture grâce à l'utilisation de techniques nucléaires, la priorité étant de s'adapter aux effets du changement climatique et de les atténuer, y compris dans la gestion des sols et de l'eau, par la création de sites de recherche de référence dans le monde entier, et prie le Secrétariat de mener de nouvelles activités pour répondre aux défis du changement climatique dans le cadre d'une « agriculture intelligente face au climat » ;
 4. Prie instamment la Division mixte FAO/AIEA de continuer à mettre en place des réseaux de laboratoires pour renforcer l'appui à la lutte contre les maladies animales transfrontières (TAD) (p. ex. VETLAB), et à leur éradication, et à la sécurité sanitaire des aliments, y compris l'application de techniques nucléaires et non nucléaires appropriées et compétitives en santé animale et en sécurité sanitaire des aliments, et, avec la participation des diverses parties prenantes, de renforcer les programmes nationaux et les réseaux de laboratoires ;
 5. Encourage la Division mixte FAO/AIEA, y compris le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, à poursuivre leurs travaux très utiles pour la fourniture d'une formation et de services déterminés par la demande et les activités de R-D appliquée ;

6. Prie le Secrétariat d'œuvrer à la modernisation du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, avec les autres unités programmatiques des laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires, pour faire en sorte que des laboratoires adaptés à l'utilisation prévue soient aussi à l'avenir dans une situation optimale pour aider les États Membres dans leurs activités de recherche-développement ;
7. Prie instamment le Secrétariat de continuer de renforcer ses activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture par la création de capacités interrégionales, régionales et nationales, et d'accélérer encore le transfert durable de technologie vers les États Membres en développement ;
8. Exprime son appréciation pour les contributions financières et extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres parties prenantes à l'appui, notamment, du programme de l'Agence relatif à l'alimentation et l'agriculture, et encourage les États Membres à contribuer, en particulier dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, aux activités relatives à l'alimentation et à l'agriculture, et à continuer de soutenir ces activités en finançant des projets qui amélioreront encore la productivité agricole tout en protégeant des ressources naturelles qui se raréfient ;
9. Prie instamment le Secrétariat de redoubler d'efforts pour mobiliser un financement extrabudgétaire pour l'amélioration de l'infrastructure et des équipements et la modernisation des laboratoires de Seibersdorf, en particulier du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie, de façon qu'ils puissent répondre aux besoins croissants et changeants des États Membres, et encourage particulièrement les États Membres à verser des contributions à l'appui du projet ReNuAL ;
10. Prie instamment le Secrétariat, dans ses efforts de mobilisation de ressources pour le projet ReNuAL, de tirer parti de l'expérience étendue de la FAO en matière de mobilisation de ressources extrabudgétaires et encourage le Secrétariat à faire en sorte que du personnel pertinent de la FAO collabore étroitement avec le personnel de l'Agence à cet égard ;
11. Encourage le Secrétariat à renforcer encore son partenariat avec la FAO et à continuer d'ajuster et d'adapter ses services de mise au point de technologie, de création de capacités et de transfert de technologie pour répondre aux demandes et aux besoins des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, compte tenu en particulier des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO ;
12. Apprécie les activités continues du Secrétariat en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, en particulier dans les domaines des contre-mesures agricoles et des stratégies de remédiation pour atténuer les effets immédiats et à long terme d'une contamination par des radionucléides, et prie instamment le Secrétariat d'élaborer des techniques, des manuels, des protocoles et des orientations pour renforcer la capacité des États Membres de faire face à une contamination par des radionucléides dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture ;
13. Encourage la Division mixte FAO/AIEA à continuer de réagir aux grandes tendances mondiales en matière de développement agricole afin d'assurer, dans toute la mesure possible, une résilience accrue des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans l'agriculture, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ;
14. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier encore ses efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour renforcer ses activités de recherche relatives à la préparation et à la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire, en mettant particulièrement l'accent sur l'alimentation et l'agriculture ; et

15. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixantième session ordinaire (2016).

6.

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf

La Conférence générale,

- a) Rappelant le paragraphe 9 de la résolution GC(55)/RES/12.A.1, dans lequel elle a demandé au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires (NA) de l'Agence à Seibersdorf, pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,
- b) Rappelant en outre les autres résolutions demandant que les laboratoires de NA à Seibersdorf soient pleinement adaptés à l'utilisation prévue (comme la résolution GC(56)/RES/12.A.2 relative à la mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs du paludisme, la résolution GC(57)/RES/12.A.3 relative à l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA), la résolution GC(56)/RES/12.A.4 sur le renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la résolution GC(57)/RES/9.13 relative aux incidents nucléaires et radiologiques et à la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et la résolution GC(57)/RES/11 relative au renforcement des activités de coopération technique),
- c) Consciente des applications croissantes, ayant des avantages économiques et environnementaux, des technologies nucléaires et radiologiques dans une grande variété de domaines, du rôle vital que les laboratoires de NA à Seibersdorf jouent dans la démonstration de technologies nouvelles et dans leur déploiement dans les États Membres, et de l'augmentation considérable des cours correspondants et de la fourniture de services techniques ces dernières années,
- d) Reconnaissant avec appréciation le rôle de premier plan au niveau mondial des laboratoires de NA à Seibersdorf pour la mise en place de réseaux mondiaux de laboratoires dans plusieurs domaines, comme les réseaux de lutte contre les maladies animales appuyés par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, de l'initiative concernant le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale et de nombreuses autres initiatives,
- e) Reconnaissant en outre que les laboratoires de NA à Seibersdorf ont un besoin urgent de modernisation afin de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes qui leur sont adressées et aux besoins croissants des États Membres et de suivre le rythme toujours plus rapide du progrès technologique,
- f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,
- g) Appuyant l'initiative du Directeur général concernant la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, annoncée dans sa déclaration à la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence générale,
- h) Rappelant sa résolution GC(56)/RES/12.A.5, et en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle prie le Secrétariat « d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des

laboratoires de NA à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires de NA »,

i) Rappelant en outre le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs (GC(57)/INF/11), qui présente les activités et les services des laboratoires de NA à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, quantifie les projections concernant les besoins et les demandes futurs des États Membres et identifie les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir,

j) Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur la stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf (GOV/INF/2014/11) appelée projet ReNuAL, qui présente les éléments et les exigences en matière de ressources nécessaires pour faire en sorte que les laboratoires soient adaptés à leur destination, et doit être mise en œuvre sur la période 2014-2017 avec un budget cible de 31 millions d'euros, et l'additif à cette stratégie (GOV/INF/2014/11/Add.1), appelé ReNuAL Plus (ReNuAL+), qui fournit une mise à jour de celle-ci en définissant les éléments additionnels, figurant au paragraphe 15 de la stratégie, et les efforts de l'Agence visant à créer des capacités de laboratoire de biosûreté de niveau 3,

k) Notant la création d'un comité responsable du projet, d'études de faisabilité et du mécanisme des « amis de ReNuAL » pour la mobilisation de ressources, comme demandé dans la résolution GC(57)/RES/12.A.6 précédente, notant également que l'équipe de gestion du projet sera constituée le cas échéant à partir du groupe de gestion du projet ECAS en 2015, et attendant avec intérêt l'allocation de ressources appropriées pour les futures périodes biennales,

l) Rappelant, comme indiqué à l'alinéa k) de la résolution GC(57)/RES/12.A.6, la recommandation du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA) de l'Agence selon laquelle les travaux de construction prévus dans le cadre du projet ReNuAL devraient commencer au plus tard fin 2014 afin de tirer parti des enseignements du projet ECAS (Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties) et de sa structure de gestion,

m) Notant que l'un des enseignements tirés du projet ECAS est qu'il est important de suivre une stratégie ciblée pour la mobilisation des ressources,

n) Notant avec satisfaction que l'exécution du projet a commencé avec un budget initial de 2,6 millions d'euros, comme prévu dans le Programme et budget de l'AIEA pour 2014-2015, et

o) Se félicitant des contributions financières pour l'exécution du projet ReNuAL apportées par le Japon, le Kazakhstan, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique pour un montant total d'environ 960 000 €, de la mise à disposition d'experts à titre gracieux par la Chine et les États-Unis d'Amérique et de l'intention exprimée par le gouvernement allemand au Conseil des gouverneurs en septembre 2014 d'apporter des contributions volontaires pour appuyer encore l'exécution complète du projet,

1. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de R-D adaptative de l'Agence dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif, et de maintenir l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et la fourniture de services techniques pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;

2. Prie le Secrétariat de tout faire pour que, compte tenu de l'importance des laboratoires de NA à Seibersdorf au sein de l'Agence, les besoins urgents et les demandes futures des États Membres en ce qui concerne les services de ces laboratoires soient satisfaits dans le cadre de l'objectif global de financement du projet de rénovation ;
3. Encourage le Secrétariat à continuer d'appliquer les principales recommandations du SAGNA concernant la priorité à accorder au réaménagement et au développement de l'infrastructure, notamment des bâtiments, des mesures de sûreté et de sécurité, et de l'administration ;
4. Encourage le Secrétariat à continuer à explorer les possibilités de financement extrabudgétaire par des donateurs non traditionnels et à évaluer le potentiel de collaboration avec le secteur privé, dans le cadre des règles et règlements financiers et administratifs de l'Agence, afin de mettre en place des arrangements à coût faible ou nul pour l'acquisition d'équipements ;
5. Demande au Secrétariat la mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources spécifiques au projet et la désignation d'un agent de mobilisation des ressources ;
6. Demande également au Secrétariat de concevoir des ensembles thématiques qui permettront de faire concorder l'intérêt des donateurs potentiels avec les besoins du projet ;
7. Invite les États Membres à prendre des engagements financiers et à apporter des contributions financières, ainsi que des contributions en nature, en temps voulu pour faire en sorte que la construction commence le plus tôt possible et garantir un apport de ressources adéquat pour permettre d'achever le projet ReNuAL d'ici 2017, et invite également les États Membres à apporter les contributions appropriées pour appuyer la rénovation complète des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, comme prévu dans l'additif à la stratégie pour la rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf (GOV/INF/2014/11) ;
8. Encourage les « amis de ReNuAL » et tous les États Membres à continuer d'appuyer l'exécution du projet ; et
9. Demande au Directeur général de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa cinquante-neuvième session (2015).

B.

Applications nucléaires énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(57)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « *de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier* »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « *d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine* », « *de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques* » et « *de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins* »

pacifiques », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,

d) Soulignant que l'accès à l'énergie et sa disponibilité sont vitaux pour le développement humain, tout en notant que la santé environnementale de la planète est une préoccupation grave que tous les gouvernements doivent considérer comme une priorité, notamment en prenant des mesures visant à réduire la pollution et les déchets et à faire face au risque de changement climatique mondial, et reconnaissant que les États Membres utilisent différents moyens d'atteindre les objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,

e) Prenant note des contributions du Secrétariat aux débats internationaux sur les changements climatiques dans le monde, comme ceux de la 19^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CoP 19), tenue en novembre 2013 à Varsovie (Pologne), et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),

f) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement et la sécurité énergétique montrent que le large éventail des options énergétiques doit être examiné dans son ensemble pour faire en sorte que ces options soient compétitives, respectueuses de l'environnement, sûres, sécurisées et d'un coût abordable, de manière à soutenir une croissance économique durable dans tous les pays,

g) Notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal et rappelant la déclaration de clôture du Président de la Conférence ministérielle internationale de Saint-Petersbourg organisée par l'Agence en juin 2013 sur le thème « *L'énergie nucléaire au XXI^e siècle* », et qui a rassemblé 87 États et sept organisations internationales, selon laquelle l'électronucléaire est, pour de nombreux pays, une technologie éprouvée, propre, sûre et économique qui jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de la sécurité énergétique et du développement durable au XXI^e siècle.

h) Reconnaissant que l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO, déclenché par un événement naturel extraordinaire, a montré qu'il fallait apporter d'autres améliorations à la sûreté nucléaire, en particulier pour prendre en compte des événements naturels extrêmes, ainsi qu'à la préparation et à la conduite des interventions d'urgence,

i) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et d'avoir recours à un éventail diversifié de sources d'énergie dans la voie qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,

j) Notant qu'après l'accident de Fukushima Daiichi la plupart des États déjà dotés d'un programme électronucléaire avant l'accident et des pays qui en entreprennent un les poursuivront, car ils considèrent que l'énergie nucléaire est une option viable pour satisfaire leurs besoins énergétiques et faire face au changement climatique, tandis qu'un petit nombre de ces États, et quelques autres, ont décidé, sur la base de leur évaluation nationale des avantages et des risques de l'énergie nucléaire, d'abandonner progressivement leur programme électronucléaire ou de continuer à ne pas recourir à l'électronucléaire,

k) Rappelant la Conférence internationale sur le thème « Réacteurs à neutrons rapides et cycles du combustible connexes – technologies sûres et scénarios durables » (FR13), tenue

en mars 2013 à Paris, durant laquelle les participants ont réaffirmé que la mise au point de systèmes innovants à neutrons rapides et de cycles fermés du combustible était considérée comme une étape vers un approvisionnement énergétique durable à long terme, et rappelé la contribution que les réacteurs à neutrons rapides peuvent apporter à l'extension de la durée de disponibilité des ressources en combustible nucléaire et à une solution efficace de gestion des déchets nucléaires,

l) Soulignant que l'utilisation de l'électronucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires, et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États, ainsi que la nécessité de résoudre, d'une manière sûre et durable, les questions de gestion des déchets radioactifs, de déclassement et de remédiation, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour faire continuellement face aux enjeux, en particulier par le biais d'innovations,

m) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances, et insistant sur l'expérience et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne l'énergie nucléaire et ses applications, entre autres par son programme de coopération technique,

n) Encourageant les États Membres intéressés – les détenteurs comme les utilisateurs de technologies – à examiner conjointement comment progressent les innovations concernant les réacteurs nucléaires, les cycles du combustible et les approches institutionnelles, comme dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO),

o) Soulignant aussi le rôle essentiel de l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et d'expériences sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés, notamment lors du Forum de coopération des organismes exploitants tenu à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence générale, tout en reconnaissant à la fois le rôle d'organisations internationales comme l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, d'ONG et de réseaux multinationaux d'exploitants comme l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) et la nécessité de renforcer encore la coopération entre l'Agence et ces organismes,

p) Rappelant que le lancement d'un programme électronucléaire requiert l'élaboration et la mise en place d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'application des normes les plus élevées de sûreté nucléaire tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'Agence et des instruments internationaux pertinents, ainsi qu'un engagement ferme à long terme des autorités nationales à mettre en place et à maintenir cette infrastructure,

q) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique, notamment de ceux qui aident les États Membres planifiant de recourir à l'électronucléaire à mener des études énergétiques pour évaluer les options futures et à mettre en place une infrastructure technique, humaine, juridique, réglementaire et administrative appropriée, et reconnaissant le rôle de l'Agence pour ce qui est de faciliter l'utilisation sûre, sécurisée, durable et efficiente de l'électronucléaire,

r) Notant également l'organisation d'ateliers par l'Agence sur des questions essentielles liées à l'électronucléaire, comme les technologies et les aspects économiques, la compétitivité

de l'électronucléaire et d'autres technologies énergétiques, la coopération régionale destinée à faciliter le passage à une énergie nucléaire durable, la mise en place des infrastructures requises pour une utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'électronucléaire, le dessalement et d'autres utilisations non électriques de l'énergie nucléaire, les méthodes avancées de gestion des déchets dont la séparation et la transmutation, le rôle des réacteurs de recherche dans le développement des programmes électronucléaires et la formation de nombreux spécialistes des États Membres dans le cadre de divers cours régionaux et nationaux,

s) Reconnaissant les difficultés à obtenir des financements en raison des coûts d'investissement élevés des grandes centrales nucléaires et les obstacles ainsi créés pour ce qui est de faire de l'électronucléaire une option viable et durable propre à satisfaire les besoins énergétiques, en particulier ceux des pays en développement,

t) Reconnaissant que les réacteurs de moindre puissance pourraient être plus indiqués pour les petits réseaux électriques de nombreux pays en développement ayant une infrastructure moins développée et qu'ils pourraient être, pour certains pays développés, un moyen de remplacer des sources d'énergie de faible ou moyenne puissance obsolètes, vieillissantes ou à forte émission de carbone, tout en constatant que la taille des réacteurs nucléaires est une décision nationale que chaque État Membre prend en fonction de ses propres besoins et de la taille de son réseau électrique,

u) Prenant note du rôle important que les réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) pourraient jouer dans les systèmes de chauffage urbain, de dessalement et de production d'hydrogène à l'avenir, et de leur potentiel pour des systèmes énergétiques innovants,

v) Reconnaissant le rôle que peuvent jouer des réacteurs de recherche sûrs, sécurisés, exploités de façon fiable et bien utilisés dans des programmes nationaux, régionaux et internationaux en sciences et technologie nucléaires, y compris à l'appui de travaux poussés de R-D dans les domaines des sciences neutroniques, des essais de combustible et de matériaux, et de la formation théorique et pratique,

w) Reconnaissant la nécessité de gérer le combustible usé et les déchets radioactifs en évitant d'imposer des fardeaux indus aux générations futures, et reconnaissant aussi que même si chaque État devrait, dans la mesure où cela est compatible avec la sûreté de la gestion de ces matières, stocker définitivement les déchets radioactifs qu'il produit, dans certaines circonstances, une gestion sûre et efficace du combustible usé et des déchets radioactifs pourrait être favorisée par des accords entre États pour utiliser des installations situées dans l'un d'entre eux dans l'intérêt de tous,

x) Reconnaissant la nécessité de recueillir des données d'expérience et d'élaborer des méthodes et des techniques adéquates pour le déclassement, la remédiation de l'environnement et la gestion d'importantes quantités de déchets radioactifs, y compris d'eau contaminée, dus à d'anciennes pratiques et à des accidents radiologiques ou nucléaires graves,

y) Reconnaissant aussi la nécessité pour les États Membres d'évaluer et de gérer les engagements financiers qui sont requis pour la planification et l'exécution de programmes de gestion des déchets radioactifs, y compris le stockage définitif,

z) Notant que le Secrétariat lance actuellement un nouveau service intégré d'examen par des pairs de l'Agence consacré aux programmes de gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, de déclassement et de remédiation qui sera baptisé ARTEMIS,

aa) Notant le nombre croissant d'États Membres qui demandent conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de

l'uranium de manière sûre, sécurisée et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,

bb) Notant les problèmes rencontrés par le Secrétariat en ce qui concerne les aspects administratifs, financiers, juridiques et techniques de la banque d'UFE de l'AIEA qui servira de ressource de dernier recours pour la production d'électricité d'origine nucléaire,

cc) Notant aussi le fonctionnement de la réserve d'UFE d'Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE, sous l'égide de l'Agence,

dd) Consciente de l'existence de la banque américaine pour un approvisionnement assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE destiné à répondre à des ruptures d'approvisionnement dans des pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques,

ee) Prenant note du « *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire pour 2014* » (GC(58)/INF/4) et de ses suppléments, ainsi que du rapport intitulé « *Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires* » (GC(58)/18) préparés par le Secrétariat, et

ff) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations intéressés par les projets liés à la fusion, comme le projet de Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), et sachant que la 25^e Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion (FEC 2014) se tiendra en octobre 2014, à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie),

1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par une coopération internationale entre les États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;

2. Prie le Secrétariat de poursuivre sa coopération avec des initiatives internationales comme ONU-Énergie et d'étudier la possibilité d'une coopération avec l'initiative Énergie durable pour tous (SE4All) et d'un forum de dialogue au service des États Membres en vue de définir des scénarios énergétiques durables aux niveaux mondial et régional en appliquant une méthode d'évaluation communément reconnue ;

3. Encourage l'action menée par le Secrétariat pour communiquer des informations sur la contribution potentielle de l'énergie nucléaire à l'atténuation des changements climatiques, préalablement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui se tiendra à Paris en 2015, et encourage le Secrétariat à travailler directement avec les États Membres, à leur demande, et à continuer d'étendre ses activités dans ces domaines;

4. Recommande que le Secrétariat continue d'exécuter des activités qui contribuent à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable ;

5. Encourage le Secrétariat à poursuivre sa coopération avec les cadres de coopération internationaux pertinents favorisant l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire ;

6. Prend note du succès des conférences ministérielles sur l'électronucléaire, organisées par l'Agence à Paris, Beijing et Saint-Petersbourg, en 2005, 2009 et 2013 respectivement, prie le Secrétariat d'organiser la prochaine de ces conférences ministérielles en 2017;

7. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences nucléaires et de la technologie et des applications liées à l'électronucléaire des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres intéressés grâce à la coopération et à des activités coordonnées de recherche-développement ;
8. Souligne l'importance, lors de la planification et de l'implantation de l'énergie nucléaire, notamment d'un programme électronucléaire et des activités connexes du cycle du combustible, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté et de préparation et de conduite des interventions d'urgence, en incorporant notamment les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement ;
9. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications énergétiques dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie, y compris la création de capacités par l'utilisation des réacteurs de recherche existants ;
10. Reconnaît l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, et encourage les États Membres intéressés à voir comment ils peuvent contribuer davantage dans ce domaine en renforçant la coopération technique de l'Agence avec les pays en développement ;
11. Encourage le Secrétariat à continuer d'affiner la perception des États Membres à la recherche de possibles moyens de financer un programme d'énergie nucléaire, y compris la gestion des déchets radioactifs dans un contexte financier international en évolution, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies à la sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;
12. Accueille avec satisfaction le reclassement, au sein du Département de l'énergie nucléaire, en janvier 2014, de l'ancien Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) en Section du développement de l'infrastructure nucléaire (NIDS) et du Groupe de l'INPRO en Section de l'INPRO ;
13. Félicite l'Agence pour les services d'assistance et d'examen qu'elle fournit aux pays qui entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires, et encourage ces pays à utiliser cette assistance et ces services d'examen lorsqu'ils planifient leurs programmes énergétiques et en évaluent les aspects économiques/socio-économiques, mettent en place leur infrastructure nationale pour l'électronucléaire et définissent leurs stratégies à long terme pour une énergie nucléaire durable ;
14. Encourage la NIDS à poursuivre ses activités qui intègrent l'assistance fournie par l'Agence aux pays entreprenant de nouveaux programmes électronucléaires, comme les missions d'*examen intégré de l'infrastructure nucléaire* (INIR), et de continuer à mettre à jour des publications importantes comme celle intitulée « *Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire* » (n° NG-G-3.1 de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA) ;
15. Prend acte avec satisfaction du renouvellement du mandat confié au Groupe de travail technique sur l'infrastructure électronucléaire (TWG-NPI) ;
16. Encourage l'Agence à continuer d'organiser des ateliers de création de capacités sur des questions essentielles liées à l'électronucléaire (technologies et aspects économiques de l'électronucléaire, mise en place des infrastructures requises pour l'utilisation sûre, sécurisée, durable

et efficiente de l'électronucléaire, etc.), tout en assurant une participation aussi large que possible d'experts de tous les États Membres intéressés ;

17. Encourage le Secrétariat à continuer de favoriser la collaboration régionale et internationale et la constitution de réseaux qui élargit l'accès aux réacteurs de recherche, comme les communautés internationales d'utilisateurs ;

18. Encourage le Secrétariat à donner aux États Membres qui songent à leur premier réacteur de recherche des informations sur les questions liées à l'utilité, aux aspects financiers, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la fiabilité, à la résistance à la prolifération et à la gestion des déchets associées à ces réacteurs et sur les solutions existant à l'échelle internationale et, sur demande, à aider les décideurs à mener leurs projets de nouveau réacteur de manière systématique à partir de plans stratégiques solides fondés sur l'utilisation;

19. Prie instamment le Secrétariat de continuer à donner des orientations sur tous les aspects du cycle de vie d'un réacteur de recherche, y compris sur l'élaboration de programmes de gestion du vieillissement dans les réacteurs de recherche nouveaux et anciens, afin d'assurer l'amélioration continue de la sûreté et de la fiabilité, de la viabilité de l'approvisionnement en combustible et de la recherche de solutions d'évacuation aux fins de la gestion du combustible usé;

20. Engage le Secrétariat à continuer de soutenir des programmes internationaux s'efforçant de réduire le plus possible l'utilisation à des fins civiles d'uranium hautement enrichi (UHE), lorsque ceci est techniquement et économiquement possible;

21. Prie le Secrétariat de continuer à recueillir et à diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, notamment sur l'application des normes de sûreté les plus élevées et des mesures de sécurité nucléaire extrêmement efficaces pendant la construction, l'exploitation et le déclassement des centrales nucléaires, en donnant des informations générales sur la tolérance aux risques des organismes, leurs capacités, leurs compétences et leurs outils conçus pour gérer les risques répertoriés;

22. Encourage le Secrétariat à diffuser, dans ses orientations, les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de gestion de la mise à l'arrêt de longue durée des centrales nucléaires, lorsqu'elles sont en phase de déclassement avant leur démantèlement final;

23. Encourage le Secrétariat à diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière d'achats et d'approvisionnements aux propriétaires, exploitants, organismes de réglementation, fournisseurs, vérificateurs et autres participants à la chaîne des approvisionnements dans toute l'industrie nucléaire;

24. Invite le Secrétariat et les États Membres qui sont en mesure de le faire à favoriser la coopération internationale en faveur de la mise au point et de la construction de petits réacteurs modulaires et/ou de réacteurs de faible ou moyenne puissance en entreprenant des études sur les répercussions sociales et économiques, ainsi que sur la maintenabilité, la sûreté et la sécurité, la gestion des déchets, la constructibilité, l'économie, la résistance à la prolifération et d'autres facteurs clés qui influencent la construction de ces réacteurs dans les pays en développement;

25. Salue les efforts faits par le Secrétariat pour mener des activités visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de modélisation, de prévision et d'amélioration de la compréhension du comportement du combustible nucléaire dans des conditions accidentelles ;

26. Encourage le Secrétariat à continuer d'élaborer des guides de sûreté et des guides techniques sur la gestion de grandes quantités de déchets résultant d'un accident nucléaire ou radiologique et sur la mise en œuvre de projets de déclassement et de remédiation de l'environnement après un accident;

27. Encourage le Secrétariat à présenter aux États Membres le nouveau concept de service d'examen par des pairs ARTEMIS, en en expliquant les avantages pour les encourager à demander de tels examens par des pairs, s'il y a lieu ;
28. Prie le Secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts relatifs à l'électronucléaire, au cycle du combustible et à la gestion des déchets radioactifs, en se concentrant notamment sur les domaines techniques où la nécessité d'apporter des améliorations, de faire des progrès et d'accroître la collaboration internationale se fait le plus sentir ;
29. Souligne à cet égard que la gestion sûre du combustible utilisé qui, pour certains pays, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que la gestion et/ou le stockage définitif sûrs des déchets radioactifs revêtent une grande importance, notamment pour le développement durable, sûr et sécurisé des sciences et de la technologie nucléaires, y compris de l'électronucléaire, et pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures ;
30. Salue les efforts faits par l'Agence pour donner des informations plus détaillées sur la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une installation de stockage définitif de déchets radioactifs, de façon à aider les États Membres, notamment ceux qui entreprennent un programme électronucléaire, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de stockage définitif adéquats ;
31. Dans le respect du droit de chaque État Membre à développer des capacités nationales, encourage des discussions non discriminatoires, ouvertes à tous et transparentes sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris la possibilité de créer des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire, ainsi que des systèmes possibles pour gérer la partie terminale du cycle du combustible ;
32. Encourage la coopération internationale dans le domaine de la gestion sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs, ainsi que pour l'étude d'approches multinationales de l'entreposage et du stockage définitif ;
33. Reconnaît qu'il est important d'aider les États Membres intéressés par la production d'uranium à concevoir et à gérer des activités durables au moyen d'une technologie, d'une infrastructure et d'une participation des parties prenantes appropriées, et de la mise en valeur de personnel qualifié ;
34. Encourage le Secrétariat à s'employer à renforcer la collaboration entre les États Membres intéressés pour accélérer la mise au point et la construction rapide de systèmes à neutrons rapides présentant des caractéristiques améliorées du point de vue de la sûreté, des coûts et de la non-prolifération ;
35. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris celles destinées à soutenir l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'Agence, et encourage tous les États Membres en mesure de le faire à contribuer ;
36. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
37. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session (2015) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

2.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes

La Conférence générale.

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- b) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle,
- c) Se référant à la déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en juin 2011, à Vienne, qui note le rôle des technologies innovantes pour améliorer la sûreté nucléaire et qui a débouché sur la mesure 12 du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire,
- d) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de technologies liées à des systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de ces technologies,
- e) Notant que le nombre de participants au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, lancé en 2000, continue de croître et qu'il est maintenant de 39 États Membres plus la Commission européenne,
- f) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines technologies et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée par le biais du programme et budget de l'Agence et du plan d'action INPRO,
- g) Notant que le plan d'action INPRO répertorie des activités dans les domaines des scénarios mondiaux et régionaux pour l'énergie nucléaire, des innovations en matière de technologie nucléaire et des arrangements institutionnels, y compris des projets de collaboration clés comme *l'Évaluation de la viabilité des synergies entre groupes régionaux pour l'énergie nucléaire* (SYNERGIES), les *feuilles de route pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire durables à l'échelle mondiale* (ROADMAPS), le projet sur les *indicateurs clés pour les systèmes d'énergie nucléaire innovants* (KIND) et d'autres projets de collaboration relatifs au cycle du combustible nucléaire,
- h) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités visant à soutenir les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme, durables, relatives à l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction, y compris les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) avec la méthodologie INPRO, le Forum de dialogue INPRO et la formation régionale sur la modélisation de scénarios collaboratifs pour l'énergie nucléaire,
- i) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités et initiatives nationales, bilatérales et internationales et leurs contributions aux travaux de recherche-développement

communs sur des solutions innovantes applicables à l'introduction et à l'utilisation de l'énergie nucléaire,

j) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres envisagent l'autorisation, la construction et l'exploitation de prototypes ou de systèmes innovants à neutrons rapides de démonstration dans les prochaines décennies, et notant que le Secrétariat encourage ce processus par l'intermédiaire de forums internationaux pour l'échange d'informations et appuie les États Membres intéressés à mettre au point des technologies innovantes renforcées en termes de sûreté, de résistance à la prolifération et de performance économique, et

k) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes figurant dans le document GC(58)/INF/4,

1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;

2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction durable à long terme par le biais de NESA, basées sur la méthodologie INPRO, et de l'analyse de scénarios pour l'énergie nucléaire ;

3. Encourage le Secrétariat à examiner de nouvelles possibilités de développer, de coordonner et d'intégrer les services qu'il fournit aux États Membres, dont font partie la planification énergétique globale et la planification à long terme dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'analyse économique et les évaluations technico-économiques, les NESA et les évaluations des scénarios de transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables au moyen notamment du cadre analytique mis au point par la Section de l'INPRO ;

4. Encourage les États Membres intéressés, le Secrétariat, et en particulier la Section de l'INPRO, à élaborer et à évaluer divers scénarios et feuilles de route concernant l'énergie nucléaire, basés sur une collaboration synergique entre les pays intéressés, qui pourraient déboucher sur un développement durable de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, et à contribuer à définir des moyens de collaborer à ce développement ;

5. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale et d'appuyer l'élaboration de mécanismes efficaces de collaboration pour échanger des informations sur les expériences et les bonnes pratiques pertinentes ;

6. Encourage le Secrétariat à mutualiser l'expérience acquise dans le cadre des NESA, du projet de collaboration *Architecture globale des systèmes d'énergie nucléaire innovants* (GAINS), de SYNERGIES et d'autres analyses de scénarios mondiaux pour l'énergie nucléaire afin d'élaborer des orientations sur l'évaluation d'améliorations notables, et des risques qui y sont associés, de la performance des systèmes d'énergie nucléaire, potentiellement réalisables grâce à des technologies nucléaires innovantes, à partir de la méthodologie INPRO ;

7. Encourage le Secrétariat à envisager d'analyser des stratégies de coopération relatives à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire, avec un accent sur les éléments moteurs et sur les obstacles juridiques, institutionnels et financiers, pour veiller à une coopération efficace entre les pays en vue d'une utilisation durable à long terme de l'énergie nucléaire ;

8. Invite les États Membres, le Secrétariat et en particulier la Section de l'INPRO, à examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer l'infrastructure électronucléaire et renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires et à échanger des informations, notamment au sein du Forum de dialogue INPRO ;
9. Note à cet égard les travaux menés dans le cadre du projet INPRO portant sur une *collaboration efficace à la mise au point d'innovations à l'appui de systèmes d'énergie nucléaire durables* ;
10. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les innovations institutionnelles et infrastructurelles, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'avenir, ainsi que pour recenser les problèmes communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;
11. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à achever la révision de la méthodologie INPRO à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi, en tenant compte des résultats des NESAs effectuées dans les États Membres, tout en prenant note de la publication de manuels INPRO actualisés sur l'infrastructure et les aspects économiques ;
12. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à envisager des mesures sur les questions juridiques et institutionnelles liées à l'utilisation de réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) chargés en combustible à l'usine, dans le prolongement de l'étude préliminaire sur les centrales nucléaires transportables déjà publiée ;
13. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et d'autres questions de sécurité et, en particulier, appuie la collaboration entre l'INPRO, les groupes de travail techniques appropriés, d'autres organisations du système des Nations Unies, le Forum international Génération IV (GIF), le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) et l'Initiative européenne pour une industrie nucléaire durable (ESNII) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;
14. Invite les États Membres qui le souhaitent mais ne l'ont pas encore fait à participer à l'INPRO et à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;
15. Reconnaissant que le financement des activités de l'INPRO appuyant le développement de systèmes d'énergie nucléaire innovants provient essentiellement de ressources extrabudgétaires, prie le Directeur général de renforcer les initiatives de l'Agence liées à la mise au point de techniques nucléaires innovantes en continuant de rendre plus efficace et efficiente l'utilisation des ressources disponibles au titre des contributions extrabudgétaires et du budget ordinaire ;
16. Recommande que le Secrétariat envisage d'organiser régulièrement, en coordonnant les ressources et l'assistance mises à disposition par les États Membres intéressés, des formations et des ateliers sur les techniques nucléaires innovantes et leurs fondements scientifiques et technologiques pour l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale ;
17. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier les nouvelles technologies pour les réacteurs et le cycle du combustible permettant une meilleure utilisation des

ressources naturelles et présentant une plus grande résistance à la prolifération, y compris celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants, en tenant notamment compte des facteurs économiques, de la sûreté et de la sécurité ;

18. Recommande que le Secrétariat continue de mener, en consultation avec les États Membres intéressés, des activités dans le domaine des techniques nucléaires innovantes, comme celles des réacteurs nucléaires à haute température et des systèmes à neutrons rapides, pour renforcer l'infrastructure, la sûreté et la sécurité, promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités par l'utilisation d'installations expérimentales et de réacteurs d'essai de matériaux existants et prévus, et pour renforcer les initiatives visant à créer un cadre réglementaire adéquat et harmonisé de manière à faciliter les processus d'autorisation, de construction et d'exploitation de ces réacteurs innovants ; et

19. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session ordinaire (2015) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

C.

Gestion des connaissances nucléaires

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur les connaissances nucléaires,
- b) Notant l'importance de la mise en place et du renforcement des processus de gouvernance pour faire avancer la gestion des connaissances au sein des organisations et de l'existence de systèmes permettant de mesurer la réussite des programmes de gestion des connaissances,
- c) Insistant sur l'importance croissante du rôle joué par l'Agence pour ce qui est de communiquer des informations et des bonnes pratiques sur l'utilisation sûre et efficace de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, y compris les informations et les connaissances à l'intention du public,
- d) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires et l'existence de ressources humaines qualifiées sont essentiels pour poursuivre l'utilisation sûre, économique et sécurisée de toutes les techniques nucléaires à des fins pacifiques,
- e) Reconnaissant que la gestion des connaissances nucléaires nécessite une formation théorique et pratique pour la planification des remplacements et la préservation et/ou le renforcement des connaissances existantes dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires,
- f) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances aux national et organisationnel,
- g) Reconnaissant l'importance de la gestion des connaissances dans toutes les activités et tous les programmes du Secrétariat, et la nature transversale, interdisciplinaire et interdépartementale de nombreuses questions et initiatives liées à la gestion des connaissances,

- h) Reconnaissant qu'il est important d'avoir des connaissances nucléaires adéquates pour comprendre et appliquer les principes de sûreté lors de la conception, la construction, l'autorisation, la fermeture et le déclassement d'installations nucléaires,
 - i) Consciente des préoccupations des installations exploitantes quant aux risques de perte de connaissances,
 - j) Consciente des avantages que présente l'utilisation de méthodes de gestion des connaissances nucléaires pour appuyer l'exploitation à long terme des installations nucléaires, le stockage définitif des déchets radioactifs, les projets de déclassement, les projets de remédiation de l'environnement, et de la nécessité de mieux tirer des enseignements d'incidents et d'événements,
 - k) Reconnaissant l'utilité des collaborations en vue de la mise au point et de l'adoption de méthodes intégrées de planification stratégique aux niveaux national et régional pour renforcer et pérenniser les programmes d'enseignement universitaire sur le nucléaire,
 - l) Reconnaissant le rôle utile que jouent la coordination et la coopération internationales, qu'il s'agisse de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience et de mettre en œuvre des mesures devant aider à résoudre des problèmes communs, ou de tirer profit des occasions qui s'offrent en matière de formation théorique et pratique et de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires,
 - m) Notant la mise en place réussie de la Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire (CLP4NET) au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique latine pour appuyer les initiatives régionales d'introduction de la technologie de l'apprentissage à distance pour la formation théorique et pratique au nucléaire,
 - n) Notant la réussite de l'École de gestion de l'énergie nucléaire (NEMS) et de l'École de gestion des connaissances nucléaires, qui ont lieu chaque année au Centre international de physique théorique (CIPT) à Trieste (Italie), et reconnaissant que 2014 marque la dixième année de la coopération et de l'appui très appréciés du CIPT pour accueillir ces écoles,
 - o) Notant aussi que la NEMS a été organisée par l'Université de Tokyo pour la région Asie et par l'Université A&M Texas pour les régions Amérique du Nord et Amérique du Sud, et
 - p) Notant également les effets obtenus lors de la Conférence internationale sur la *mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires : renforcement et maintien des capacités*, organisée par l'Agence du 12 au 16 mai 2014,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts interdépartementaux importants visant à traiter les questions de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires en vue de donner suite aux résolutions pertinentes de la Conférence générale ;
 2. Félicite le Secrétariat pour son appui aux États Membres dans l'application d'une méthodologie et d'orientations exhaustives pour la gestion des connaissances nucléaires, avec notamment des visites d'assistance et des séminaires concernant la gestion des connaissances nucléaires dans les États Membres ;
 3. Félicite également le Secrétariat de promouvoir la gestion des connaissances nucléaires en tant qu'élément essentiel d'un système intégré de gestion ;
 4. Encourage le Directeur général et le Secrétariat à continuer de renforcer leurs efforts actuels et prévus dans ce domaine, dans le cadre d'une approche globale et interdépartementale, tout en consultant et en associant les États Membres et d'autres organisations internationales compétentes, et à

continuer de faire mieux connaître les efforts de gestion des connaissances nucléaires, et en particulier :

- i. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres, à leur demande, à garantir la durabilité de la formation théorique et pratique dans tous les secteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont sa réglementation, en profitant notamment des activités des réseaux régionaux,
 - ii. Note en particulier les besoins des pays en développement ou de ceux qui envisagent de lancer ou lancent un programme électronucléaire et à cet égard, encourage les États Membres qui sont à même de le faire à participer aux réseaux et à les appuyer, et souligne l'importance du programme de coopération technique dans ce contexte,
 - iii. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes électronucléaires, notamment de programmes destinés à pérenniser les connaissances nucléaires ;
 - iv. Prie le Secrétariat de continuer à mettre les programmes de formation de la NEMS et de l'École de gestion de l'énergie nucléaire à la disposition des États Membres, en particulier par le biais d'une expansion continue dans des régions autres que l'Europe,
 - v. Prie le Secrétariat de continuer à élaborer et à utiliser du matériel d'apprentissage à distance, du contenu et des technologies pertinents afin d'élargir la mise à disposition, de manière moderne, efficace et efficiente, de la formation théorique et des connaissances nucléaires, notamment de continuer à développer et à utiliser efficacement les plates-formes CLP4NET et CONNECT de l'Agence en tant que registres pour l'apprentissage à distance, et
 - vi. Encourage le Secrétariat à promouvoir l'utilisation des technologies les plus récentes en matière de gestion des connaissances et à aider les États Membres intéressés à développer encore ces technologies ;
5. Encourage le Secrétariat à maintenir l'Académie internationale de la gestion nucléaire (INMA), son initiative appuyant les collaborations entre les universités du monde entier actives dans l'ingénierie nucléaire en vue de l'instauration d'un cadre pour la mise en œuvre et l'organisation de programmes d'enseignement de type master en gestion nucléaire, et à faciliter la participation des États Membres et des parties prenantes, y compris en ce qui concerne l'appui financier à l'intention des étudiants et l'élaboration de matériel didactique ;
6. Prie le Secrétariat de continuer à recueillir et à mettre à la disposition des États Membres des données, des informations et des connaissances nucléaires sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment le Système international d'information nucléaire (INIS) et d'autres bases de données utiles, ainsi que la Bibliothèque de l'AIEA et le Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN) ;
7. Engage le Secrétariat, en particulier, à continuer de s'attacher aux activités visant à aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins en ressources humaines et à trouver des moyens d'y répondre, notamment en encourageant la mise au point de nouveaux outils, notamment des banques de données et des simulateurs mis au point par l'Agence, et en multipliant les possibilités d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de programmes de bourses ;

8. Note la création du Groupe de travail technique sur la gestion des connaissances nucléaires (TWG-NKM) afin de fournir à l'Agence des conseils et une assistance stratégiques et pratiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ;
9. Invite le Secrétariat à poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes et de pratiques de gestion des connaissances nucléaires ;
10. Prie le Secrétariat de continuer à élaborer des outils et des services dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, avec un accent particulier sur la création de capacités, et à organiser tous les quatre ans des conférences internationales sur des questions liées aux ressources humaines afin de promouvoir la mise en commun d'expériences et de solutions par les pays exploitants et les pays primo-accédants ;
11. Prie le Directeur général de tenir compte du vif intérêt que les États Membres continuent de porter à l'ensemble des questions ayant trait à la gestion des connaissances nucléaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'Agence ;
12. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixantième session (2016) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.